

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2026

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2695)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 208

AMENDEMENT

présenté par

M. Lachaud, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, Mme Bentorki, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter la dernière phrase de l'alinéa 70 par les mots :

« en vue de développer une solution intermédiaire conçue et produite de manière pleinement souveraine. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI entend garantir que la solution intermédiaire envisagée pour pallier les retards du programme MGCS réponde pleinement aux exigences de souveraineté nationale.

Il existe en effet un risque réel que cette solution repose, en tout ou partie, sur des partenariats étrangers, notamment allemands, reproduisant ainsi les dépendances constatées dans les programmes précédents. Lors de son audition, le délégué général pour l'armement a indiqué que seule la tourelle serait, a minima, souveraine, ouvrant ainsi la possibilité d'un recours à un châssis acheté sur étagère.

Une telle orientation serait en contradiction avec l'objectif affiché de souveraineté stratégique et ne permettrait pas de sécuriser durablement la filière industrielle nationale.

Il est donc indispensable que cette solution intermédiaire soit entièrement maîtrisée par la France, tant sur le plan technologique qu'industriel, afin de garantir la cohérence de nos capacités de combat terrestre et la pérennité de notre base industrielle de défense.